

Communication au journal officiel

Radiation de l'affaire C-434/00 1

Par ordonnance du 24 septembre 2002 le Président de la Cour de justice des Communautés européennes a ordonné la radiation de l'affaire C-434/00 (demande de décision préjudicielle du Hoge Raad der Nederlanden): **G. Cuomo**

1 - (JO C 28 du 27.1.2001